



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 05 Avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le cinq avril à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29/03/2022

Date d'affichage : 29/03/2022

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Rémi ROLLIN, Virginie LEGER, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Renaud MAURER, Loren PARIS

Secrétaire de séance : M. Frédéric LECLERCQ

Absente : Christine GRUERE-DUBREUIL

Procuration : Christine GRUERE-DUBREUIL donne procuration à Gilles ARPAILLANGES

I - Compte de gestion/Compte administratif/ Budget 2022

a) - Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte de gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif après vérification que Mr le Trésorier a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'année 2021, celui de l'ensemble des titres de recettes émis et de l'ensemble des mandats de paiement.

Considérant que les opérations correspondent, que le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle pas d'observation ni de réserves de sa part et présente les résultats suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, approuve le compte de gestion 2021, établi par Monsieur le Trésorier Principal, pour les budgets suivants :

🚩 Budget principal Commune 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat par section
Fonctionnement	247 156,33 €	451 628,80 €	204 472,47 €
Investissement	39 560,76 €	22 892,48 €	- 16 668,28 €
Résultats globaux	286 717,09 €	474 521,28 €	187 804,19 €

🚩 Budget Salle Pavelot 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat par section
Fonctionnement	3 324,84 €	8 421,76 €	5 096,92 €
Investissement	0	0	0
Résultats globaux	3 324,84 €	8 421,76 €	5 096,92 €

 **Café La Grappe de Pernand 2021**

	Dépenses	Recettes	Résultat par section
Fonctionnement	6 011 €	7 813,90 €	1 802,90 €
Investissement	0	0	0
Résultats globaux	6 011 €	7 813,90 €	1 802,90 €

b) - Approbation du Compte Administratif 2021

 **Budget Commune**

Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Rémi ROLLIN, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 de la commune se soldant par :

- Fonctionnement : excédent de **204 472,47 €**
- Investissement : déficit de **16 668,28 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, approuve le compte administratif 2021.

 **Budget Salle Pavelot**

Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Rémi ROLLIN, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 de la commune se soldant par :

- Fonctionnement : excédent de **5 096,92 €**
- Investissement : **0 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, approuve le compte administratif 2021.

 **Budget Café La Grappe de Pernand**

Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Rémi ROLLIN, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 de la commune se soldant par :

- Fonctionnement : excédent de **1 802,90 €**
- Investissement : **0 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, approuve le compte administratif 2021.

c)- Affectation du résultat 2021 Budget Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02/03/1982 de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 05/04/2022, le Compte Administratif pour 2021 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de + 204 472,47 € et un déficit d'investissement s'élevant à - 16 668,28 €

Le Maire rappelle la dissolution de 2 budgets annexes :

- ✓ **Budget Salle Pavelot** dissolution suivant délibération en date du 14 septembre 2021 n° 25/21. Après approbation du compte administratif 2021 ; il se dégage un excédent de fonctionnement de 5 096,92 €
- ✓ **Budget Café du Luxembourg** dissolution suivant délibération en date du 21 octobre 2021 n° 35/21. Après approbation du compte administratif 2021 ; il se dégage un excédent de fonctionnement de 1 802,90 €

Aussi au vu de la dissolution des 2 budgets annexes l'excédent du budget principal s'élève à + 211 372,29 €

Vu les dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2021 d'un montant de 451 518 € et des recettes certaines restant à recevoir à la même date d'un montant de 449 518 €

Considérant les besoins recensés pour 2022,

Considérant que le budget de 2021, comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 56 496 €,

Décide sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- ⇒ **Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 18 668,28 €**
- ⇒ **Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 192 704,01 €**

d) - Vote du Budget Commune 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 11 voix pour, le budget primitif 2022 de la Commune à savoir :

Budget Commune :	
Fonctionnement	
✚ Dépenses	381 227,00 €
✚ Recettes	462 359,01 €
Investissement	
✚ Dépenses et Recettes.....	576 648,00 €

e) - Vote des subventions 2022

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité les subventions 2022 :

Subventions 2022 :	
ADMR	300 €
Amis de la BDP	75 €
Amis des Ecoles	300 €
Paysage de Corton	60 €
CSPV	1 000 €
Foyer Communal Pernand	1 000 €
La Passerelle	150 €
Maison J. Copeau	600 €
Pernand Passionnément	600 €

II - Taxes locales 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour

Décide de ne pas modifier les taxes locales pour l'exercice 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 36,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.. 20,17 %

III - Divers

✓ **Aire de lavage pour cantonniers :**

Suivant demande préalable de la Commune auprès de Mme la Présidente de l'Aire de lavage, le Maire informe les membres du Conseil que les cantonniers pourront nettoyer le matériel communal (camion, tondeuse, matériel divers) sur l'Aire de lavage. En échange de la consommation d'eau qui s'en suivra, la Commune entretiendra la haie et la surface de l'Aire de lavage à ses frais.

✓ **Demande de location Plateau de Frétille**

La Société Prod Events souhaite réserver le Plateau de Frétille afin d'organiser une soirée « payante » autour d'une dégustation de vins le 24 juin prochain (nombre compris entre 50 et 100 personnes).

Après en avoir délibéré, le Conseil ne souhaite pas que cet espace actuellement ouvert à tous et gratuit soit privatisé. Le conseil refuse l'accord pour cette soirée ainsi que d'autres événements à but lucratif.

✓ **Renouvellement de la conduite d'eau potable**

Suivant les travaux entrepris par les services de la Communauté d'Agglomération de Beaune afin de changer la conduite d'eau menant à Echevronne, le Maire précise que les travaux arrivent à leur terme fin avril sauf imprévu.

✓ **Limitation de vitesse D18**

Le Maire informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue en présence des représentants du Conseil Départemental afin de prévoir une nouvelle sécurisation sur la Route des Vergelesses pour réduire la vitesse excessive.

Il en ressort plusieurs pistes d'actions : → Effet porte → Cheminement piéton protégé

Un comptage routier doit préalablement être réalisé pour apprécier le trafic et la vitesse « réelle ».

- ✓ **Fête du village**
Le 21 mai prochain une fête sera organisée à l'occasion des 100 ans du nom officialisé par décret en Conseil d'Etat de 'Pernand-Vergelesses'.
Une réunion est prévue le 06 avril avec l'ensemble des associations du village afin de définir l'organisation de cette journée.
- ✓ **Fibre**
Le Maire informe qu'une réunion se déroulera avec Sogetrel le 06 avril afin que la société présente précisément les appuis à implanter pour la fibre sur le village. Cette concertation doit déboucher sur la suppression des poteaux qui semblent inutiles.
- ✓ **ONF**
Entretien de la parcelle 18 par l'ONF pour un montant de 1 320,50 € : maintenance de cloisonnement sylvicole, dégagement manuel localisé de plantation, régénération par plantation
- ✓ **Point chemin des Noirets**
Le Maire informe que les actes concernant le Chemin des Noirets sont en instance de signature avec Mme Renée Hartwagner et de Mr Sébastien Denis.
- ✓ **Réfection de la Salle Pavelot**
Le Maire informe que les travaux de réfection de la Salle se poursuivent suivant le planning des travaux.
Une augmentation encadrée du coût initial en raison de la hausse des matières premières pourrait intervenir.
- ✓ **Point budget SIVOS**
Virginie Leger donne un compte rendu des éléments budgétaires du budget du SIVOS de Savigny. La contribution communale pour la Commune de Pernand s'élève à 17 866 € pour 2022 qui est en légère baisse.
- ✓ **14 juillet**
Le Conseil approuve le devis présenté par le Maire concernant l'animation musicale de la soirée du 14 juillet.

Fait et délibéré